

→ BIENVENUE

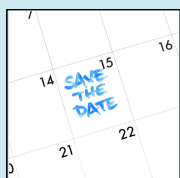
À SAINT-MICHEL !

Informations pratiques et financières

« Les grands projets ne se réalisent que grâce à la patience et en prenant le temps qu'il faut ».

SAINT FRANÇOIS DE SALES





1

Dates à noter

PAGES 3 & 4

- Rentrée des classes
- Réunions parents
- Stages
- Vacances
- Portes Ouvertes
- Photos de classes



2

Le quotidien des Elèves

PAGES 5 À 7

- Horaires
- Vie scolaire
- Examens
- Orientation
- Manuels et fournitures scolaires
- Les espaces éducatifs



3

La restauration

PAGE 8



4

Les services

PAGE 9

- Infirmerie
- Services administratifs
- Vie scolaire



5

Les démarches administratives

PAGE 10



6

Facturation

PAGES 11 & 12



7

Mieux comprendre Saint-Michel

PAGE 13



8

Les activités à Saint-Michel

PAGE 14



9

Contacter les services

PAGE 15

SOMMAIRE

Dates à noter

Rentrée des classes

Ecole

Petite et Moyenne Section

- Lundi 1^{er} septembre à 8h30 : Noms de A à G inclus (pas classe le mardi 2)
- Mardi 2 septembre à 8h30 : Noms de H à Z (pas classe le lundi 1er)

Grande Section et Primaire (sauf CM PL)

- Lundi 1^{er} septembre de 8h15 à 11h30 : Noms de A à G inclus (pas classe l'après-midi)
- Lundi 1^{er} septembre de 13h15 à 16h25 : Noms de H à Z (pas classe le matin)

CM 1-2 Parcours Linguistique

- Lundi 1^{er} septembre de 8h15 à 11h30 : CM 1 PL (pas classe l'après-midi)
- Lundi 1^{er} septembre de 13h15 à 16h25 : CM 2 PL (pas classe le matin)

Lieu de RDV

Cour de l'école

Collège

- **Sixièmes**: Lundi 1^{er} septembre - 8h à 13h (pas de cours l'après-midi)
- **Cinquièmes**: Lundi 1^{er} septembre - 13h30 à 16h30
- **Quatrièmes**: Lundi 1^{er} septembre - 13h30 à 16h
- **Troisièmes**: Lundi 1^{er} septembre - 8h30 à 11h (pas de cours l'après-midi)

Cour des 6^{ème} - 5^{ème}

Cour des 4^{ème} - 3^{ème}

Lycée

Internat : Dimanche 31 août à 16h

Secondes : Lundi 1^{er} septembre - 9h30 à 12h (pas de cours l'après-midi)

Premières : Lundi 1^{er} septembre - 8h00 à 12h00 (pas de cours l'après-midi)

Terminales : Lundi 1^{er} septembre - 13h30 - Fin selon la distribution des livres.

Auditorium

Enseignement Supérieur

BTS 1 & 2 (formation initiale) : Lundi 1^{er} septembre - 9h

Salle Louis Brisson
(RDC bâtiment jaune)

Réunion d'Informations Parents Toutes les réunions ont lieu à l'auditorium

Ecole

Maternelle

- Vendredi 12 septembre à 18h

CP - CE1 - CE2 - ULIS

- Jeudi 11 septembre à 18h

CM1 - CM2

- Vendredi 12 septembre à 18h

Pour toutes les nouvelles familles

- Samedi 6 septembre à 10h

Collège

6^{ème}

- Jeudi 4 septembre à 19h30

5^{ème}

- Jeudi 4 septembre à 18h

4^{ème}

- Mardi 2 Septembre à 18h

3^{ème}

- Mardi 2 Septembre à 19h30

Lycée

2^{nde} Euro

- Vendredi 5 septembre à 18h

2^{nde} toutes les classes

- Vendredi 5 septembre à 18h30

1^{ère}

- Mardi 9 Septembre à 18h

Terminales

- Mardi 9 Septembre à 19h

Assemblée Générale de l'APEL

Jeudi 2 Octobre 2025 à 18h00 en salle Brisson. Tous les parents sont conviés.



Stages

3^{ème} : Du 1 au 5 Décembre 2025

2^{nde} : Du 15 au 27 Juin 2026

Vacances scolaires

Période	Début (après les cours)	Fin (reprise des cours au matin)
Toussaint	Vendredi 17 octobre	Lundi 3 novembre
Noël	Vendredi 19 décembre	Lundi 5 janvier
Hiver	Vendredi 6 février	Lundi 23 février
Printemps	Vendredi 3 avril	Lundi 20 avril
Pont de l'Ascension	Pas de cours le vendredi 15 mai	
Début des vacances d'été	Vendredi 3 juillet	

Journée Pédagogique - Pas de cours pour les élèves

- **École, Collège et Lycée: Lundi 10 novembre** (Pas de cours pour les élèves). Les enseignants seront en formation.

Portes Ouvertes pour la rentrée 2026

Ecole maternelle et Primaire	Samedi 15 novembre 8h30 - 12h
Entrée en 6 ^{ème}	Samedi 15 novembre 8h30 - 12h
Entrée au lycée, Enseignement Supérieur BTS, Bachelor et Mastères	Vendredi 16 janvier - 16h30 - 19h30 Samedi 17 janvier - 8h30 - 12h
Campus Saint-Michel, formation en Alternance	Samedi 14 mars 8h30 - 12h

Photos de classes

Les élèves seront photographiés par classe et individuellement :

Du Lundi 8 au mardi 9 septembre 2025.

En cas d'opposition de votre part à la photographie individuelle de votre enfant, veuillez le faire savoir par écrit à communication@st-michel.fr, avant le lundi 1^{er} septembre 2025.

Organisation du QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Horaires de classe

Niveau	Jours	Horaires
Ecole	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 à 11h30 - 13h25 à 16h25 + études
Collège	Lundi, mardi, jeudi et vendredi Mercredi	8h à 12h - 13h25 à 16h25 + études 8h à 12h (en fonction des classes)
Lycée	Lundi au Vendredi	8h à 12h - 13h25 à 17h25 + études

Les élèves peuvent être convoqués pour des retenues le mercredi pour les collégiens et le samedi matin pour les lycéens.

Etudes et Garderie

Ecole	Collège	Lycée
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Du lundi au vendredi
16h30 à 17h45	16h30 à 17h45	Jusqu'à 19h
2,50 / jour *	Compris dans la scolarité	Compris dans la scolarité

*Tout retard au-delà de 17h45 sera facturé **5,00€** supplémentaire

Absences

Pour signaler une absence en maternelle, primaire, collège ou lycée, merci d'**utiliser la messagerie EcoleDirecte**.

EcoleDirecte

EcoleDirecte est une plateforme qui permet aux parents et aux élèves le suivi des notes, des absences, des retards, des devoirs... Elle dispose aussi d'une messagerie et d'un ENT. L'espace famille permet également le suivi financier.

Attention, il existe 2 types de compte : le compte Elève et le compte Famille. Les deux comptes ne permettent pas l'accès aux mêmes informations. Il est donc indispensable que chacun utilise le compte qui lui est propre : l'élève utilise son compte élève, le parent utilise le compte famille.

Les élèves de l'école ne disposent pas de compte Elève.

Identifiants:

La connexion se fait avec des identifiants personnels qui sont donc différents pour l'élève et les parents.

Les identifiants de connexion sont fournis aux nouveaux élèves et nouvelles familles en début d'année scolaire.

Les identifiants sont valables pendant toute la scolarité à Saint-Michel.

Assurez-vous de vérifier régulièrement EcoleDirecte pour rester informé.

Notes et bulletins scolaires

Ecole

Les évaluations se font par contrôle continu. A chaque semestre vous recevrez un bilan des acquisitions de votre enfant consultable sur « Educartable ».

Collège et Lycée

Vous pouvez consulter les notes sur EcoleDirecte ainsi que les bulletins trimestriels ou semestriels. Il vous appartient de les archiver électroniquement en les téléchargeant ou de les imprimer en cas de besoin.

Examens et diplômes

Pour se présenter aux examens, les élèves âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile (au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans). Une attestation leur sera remise par la Mairie.

Les années d'examen, les élèves ne doivent en aucun cas prendre des engagements avant la délibération du jury (date indiquée au verso de la convocation aux épreuves) afin de pouvoir se rendre aux convocations.

Pour tout examen (Brevet ou Baccalauréat), le candidat doit obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation.

Notes des épreuves anticipées du bac en 1^{ère}

Les relevés de notes des épreuves anticipées de Première sont disponibles dès la mi-juillet sur l'espace "Candidat" de "Cyclades" (la plateforme de gestion des examens et concours de l'Education nationale).

Les codes personnels de connexion à Cyclades sont communiqués par le secrétariat scolaire du lycée lors de l'inscription au bac, courant novembre. Ils sont à conserver sur les deux années (1^{ère} et terminale).

Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de Handicap

1. Pour le DNB (brevet des collèges)

- Les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du brevet, doivent en faire la demande auprès du préfet de division, Vincent Roig, par messagerie EcoleDirecte
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

2. Pour le baccalauréat

- A compter du mois d'octobre, les familles souhaitant déposer une demande d'aménagement pour les épreuves du BAC doivent en faire la demande, **dès la seconde**, auprès de Dorota Tatin, responsable du lycée.
- Les notifications d'aménagement sont envoyées par le rectorat sur l'espace "candidat" de Cyclades.

ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)

Les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} passent les attestations de sécurité routière (ASSR 1 et ASSR 2). Ces certifications portent sur la connaissance des risques et des règles de sécurité pour les piétons, cyclistes, cyclomotoristes, passagers de voiture, et futurs automobilistes.

Orientation

Pour les questions relatives à l'orientation, merci de prendre contact avec le professeur principal.

Pour le collège et le lycée, les problèmes particuliers sont à traiter avec les préfets des niveaux concernés.

En Terminale, le suivi Parcoursup et celui des dossiers du baccalauréat, sont assurés par les professeurs principaux et le préfet du cycle terminal.

Le B.D.I.O. (Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation)

Il propose une information sur l'orientation. Le bureau est situé au CDI.

Accompagnement à l'orientation

Au collège comme au lycée, des actions sont menées pour aider les élèves à s'orienter : forum des métiers, salons, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises, ateliers...

Fournitures scolaires

Ecole et Collège : les fournitures sont disponibles sur le site de Saint-Michel, onglet "RENTREE 2025".

Manuels scolaires Pour toutes questions au sujet des manuels scolaires : Jean-Luc Pasquier

Tous les livres scolaires sont fournis sous forme de prêt et restent la propriété de l'établissement.

NB : En cas de détérioration ou de perte, la famille s'engage à régler la facture qui sera émise au moment de la restitution des livres. A titre indicatif : 30€ par ouvrage non rendu ou non repris, 15€ par ouvrage dégradé.

Les fichiers et cahiers d'exercices ainsi que les romans étudiés sont également fournis. Ils font l'objet d'une commande groupée et d'une refacturation à prix coûtant sur le compte famille.

ECOLE PRIMAIRE

Les livres scolaires sont intégrés au tarif de scolarité. Ils sont distribués le jour de la rentrée.

COLLEGE

Les livres sont co-financés par l'établissement et l'Etat. Ils sont distribués le jour de la rentrée.

LYCEE

Les livres sont distribués durant la semaine de la rentrée. Ils sont financés par le conseil régional sous condition que l'élève soit en possession de son Pass' région.

Pour les nouveaux lycéens, faire une demande rapidement sur le portail de la Région Rhône-Alpes www.jeunes.auvergnerhonealpes.fr ou via l'application Pass region à télécharger sur un smartphone

Conservez votre Pass'Region car il est valable pendant toutes les années « lycée ».

ESPACES & BATIMENTS

✓ CDI

Les documentalistes assurent l'ouverture du C.D.I. du lundi au vendredi.

Les élèves peuvent y faire des recherches grâce aux différents supports disponibles. Un règlement spécifique régit le CDI (cf carnet de correspondance).

✓ SALLE D'ÉTUDE

Chaque division de collège et le lycée possède une salle d'étude. Elle permet aux élèves de travailler dans le silence.

✓ CASIERS

Chaque division de collège et le lycée possède une salle des casiers. Les casiers sont obligatoires en 6^{ème}-5^{ème} et facultatifs pour les autres niveaux.

✓ ACCÈS ÉTABLISSEMENT

Les élèves peuvent entrer dans l'établissement (à partir de 7h30) par l'un des portails surveillés par des agents de sécurité, en présentant leur carnet de correspondance ou leur badge :

- Rue de la Cité
- Faubourg des Balmettes

✓ LOCAL DEUX ROUES

Les élèves disposent d'un espace pour garer vélos, trottinettes et scooters. Veillez à bien les attacher. **L'établissement n'est pas responsable en cas de vol.**



DEPOSE DES ELEVES

Suite à la mise en place d'un stationnement payant sur le faubourg des Balmettes par la municipalité d'Annecy, nous vous informons que le parking Saint-Michel est désormais réservé aux abonnés en journée, de 7h à 19h (durant la semaine). Par conséquent, il ne pourra être utilisé par les familles et les élèves durant cette tranche horaire. Les parents de l'école primaire ne pourront plus l'utiliser en dépose rapide. L'accès sera bloqué. De nombreuses places sont maintenant disponibles dans le faubourg des Balmettes. En revanche, la dépose pour les maternelles à la résidence étudiante Espérance reste toujours accessible.



FOYER DES LYCÉENS

Un foyer est disponible à certains horaires de la journée. Il permet des moments de détente, dans le respect du matériel et du règlement intérieur.



SALLES DE CLASSE

Chaque classe de l'école, du collège et du lycée (sauf les 1^{ères} et terminales) possède sa salle.



ACCÈS MATERNELLE

Les élèves de maternelle sont accueillis au portail à côté du parking de la résidence étudiante Espérance ou à l'entrée de la cour côté internat, à partir de 8h05 et 13h15.



LA BCD

La bibliothèque (BCD) de l'école est animée par des parents d'élèves bénévoles. Elle permet aux enfants d'emprunter des livres et de venir lire régulièrement.

Les enseignants peuvent aussi s'y rendre pour des activités pédagogiques avec leur classe.



LA RESTAURATION



Pour toutes informations : s'adresser à l'**accueil**
restaurant-scolaire@st-michel.fr ou 04 50 45 05 20



Fonctionnement du restaurant scolaire

La restauration est un service proposé aux familles. Les élèves doivent adopter une bonne conduite, éviter le gaspillage des aliments et laisser les lieux propres. En cas de fraude ou de mauvais comportement, l'accès au restaurant scolaire pourra être refusé temporairement ou définitivement.

Le restaurant scolaire fonctionne avec un badge permettant la réservation des repas et la prise du plateau.

Tarifs

- Prix du repas : 6,50 €
- Carte magnétique + boîtier (en cas de perte ou détérioration) : 15 €
- Boîtier seul : 1,50 €

Compte cantine

Chaque famille dispose d'un compte cantine sur lequel est rattaché l'enfant ou les enfants scolarisés à St-Michel.

Compte accessible depuis www.st-michel.fr

Pour les nouvelles familles, les codes d'accès vous seront communiqués fin août par mail (expéditeur "accueil saint michel" - pensez à vérifier vos spams).

Il est essentiel de veiller à ce que le compte soit crédité. Si le solde est insuffisant, l'élève ne pourra pas réserver son repas et déjeunera en fin de service. Lors du passage au self, le distributeur de plateaux indique le crédit restant.

Modalités de paiement - 3 possibilités

- **Carte bancaire** : possible depuis le site internet de St-Michel, rubrique restaurant scolaire (en haut à droite de la page d'accueil).
- **Chèque** : déposez à l'accueil un chèque à l'ordre de AAESL SAINT-MICHEL et indiquez au dos : nom, prénom et classe de votre enfant. Pour les familles de plusieurs enfants, veuillez indiquer au dos du chèque la somme à répartir pour chaque enfant.
- **Espèces** : ce mode de règlement est à éviter. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué.

Tous les règlements déposés à l'accueil (espèces ou chèque) avant 9h30 sont crédités sur le compte de l'élève le jour même, dans la limite du possible. Cela permet de réserver le repas à la récréation de 10h.

Badges de cantine

Chaque élève de l'établissement (de la maternelle au BTS) possède un badge. Les badges des nouveaux élèves sont distribués le jour de la rentrée.

Réservation des repas pour le collège et lycée I

La réservation se fait sur l'une des bornes installées dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même à 10h10. Le repas est débité au moment de la réservation.

Réservation des repas pour l'école

Pour les élèves de l'école, ce sont les adultes de l'établissement qui sont en charge de réserver le repas des enfants qui déjeunent à la cantine. Les badges restent au restaurant scolaire. Les parents signalent auprès de l'enseignant, en début d'année scolaire, les jours de présence à la cantine. Toute modification (présence ou absence occasionnelle) devra être signalée le matin même à l'enseignant (via les billets présents dans le carnet de correspondance).

Les élèves de l'école maternelle déjeunent dans un espace réservé (repas servis à table).

Gestion des absences

Tout repas réservé mais non consommé sera débité, sauf en cas d'absence dûment justifiée et acceptée par l'établissement.

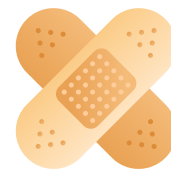
CAFETERIA "L'ENTRE-POT' "

Une cafétéria est proposée aux lycéens et étudiants. Elle est gérée exclusivement par la société SODEXO.

La cafétéria fonctionne avec un "porte-monnaie" différent de celui du restaurant scolaire. Ce "porte-monnaie" est géré depuis un compte personnel "SODEXO" (accessible en ligne ou via l'application "SOHAPPY").

LES SERVICES

Infirmierie



Deux infirmières assurent ce service. Tél : 04 50 10 38 60 - infirmierie@st-michel.fr

Horaires de l'infirmierie : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 17h et mercredi 9h - 12h30.

Son but est de préserver le bien-être de chaque élève, tant au niveau moral que physique.

Si votre enfant est souffrant ou atteint d'une pathologie particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec les infirmières. Toute prise de traitement régulière ou ponctuelle doit être soumise à un PAI (projet d'accueil individualisé). Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant sans ordonnance.

Toute intervention des pompiers, d'un urgentiste ou d'un médecin généraliste peut engendrer une médicalisation selon la situation. Avant l'administration de tout médicament, une ordonnance est nécessaire. En cas d'extrême urgence (ex : forte migraine), un accord écrit des parents est requis mentionnant le nom du médicament à administrer. Les parents évaluent la situation et prennent la responsabilité de l'administration si nécessaire. Seule l'infirmière est habilitée à distribuer un médicament sur ordonnance.

En dehors des heures d'ouverture de l'infirmierie, les urgences sont gérées par les divisions.

En cas d'urgence, si la famille est injoignable, les enfants blessés (ou dont l'état est incompatible avec une présence dans l'établissement) sont conduits au centre hospitalier sur décision du médecin régulateur du centre 15.

Notez que votre enfant ne peut assurer une matinée de cours sans avoir pris un petit-déjeuner correct et, s'il n'a pas eu le temps, pensez à lui donner une collation.

Merci de garder votre enfant à la maison s'il est malade pour éviter de vous venir le rechercher. L'infirmière décide des soins ou du retour à domicile, non l'élève via son portable.

Les vaccinations

Selon le code de la santé publique, articles L3111-1 à L3111-11, votre enfant doit être à jour de ses vaccinations pour son inscription. Merci de nous fournir une copie du carnet avec sa fiche médicale lors de l'inscription.

Permanence d'écoute avec une psychologue scolaire (service diocésain)

Pour bénéficier de ce service, une permanence d'écoute a lieu avec un(e) psychologue une fois toutes les deux semaines sur demande des élèves (collégiens et lycéens). La prise de rendez-vous se fait auprès des infirmières.

Pour les élèves de maternelles et primaires, il convient de s'adresser à la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique - 04 50 33 09 24.



Les services administratifs

Accueil

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h - 13h15 à 17h30 - 04 50 45 05 20

Les horaires diffèrent pendant les vacances scolaires.

Ce service assure le suivi des comptes « Restaurant scolaire » (Cf rubrique « Restaurant scolaire »).

Comptabilité

Le service comptabilité gère la facturation de scolarité. Ouvert du lundi au jeudi.

Secrétariats scolaires

Les secrétariats ne gèrent pas la vie scolaire.

1. Karine CHAMPIGNY et Delphine DESGRANGES assurent le secrétariat scolaire du lycée : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, transports scolaires, secrétariat des divisions du lycée, examens. Elle gèrent les bourses de tout l'établissement.

2. Karine CHAMPIGNY assure le secrétariat scolaire de l'école et du collège : réinscriptions, certificats de scolarité, gestion et envoi des notes, secrétariat des divisions du collège.

3. Mélanie GENOUD assure le secrétariat de l'école : présence tous les matins.

La vie scolaire

Le collège et le lycée disposent d'une vie scolaire chargée de la gestion des retards, des absences, des sanctions...

Au collège, ce sont les préfets de division et les surveillants qui gèrent le quotidien des élèves.

Au lycée, cette mission est assurée par la vie scolaire (le CVS et les surveillants).



Bourses

Les familles de collège et de lycée recevront la semaine de la rentrée les informations relatives à la bourse par l'intermédiaire du secrétariat scolaire du lycée qui gère l'ensemble des dossiers de bourse.

Attention : de la 6ème à la terminale, la demande de bourse doit être renouvelée chaque année.

Contact par EcoleDirecte (Mmes Champigny et Desgranges).

Transports

Bus SIBRA - Lignes n° 4 et 27. Pour tout renseignement s'adresser à la boutique SIBRA située en face de la gare.

Ramassage scolaire : s'adresser à la mairie de votre commune ou à la SIBRA (si vous habitez Annecy).

Assurances

Aucune attestation n'est à fournir. Vous pouvez souscrire l'assurance auprès de la compagnie de votre choix.

Vous devez veiller à ce que votre enfant bénéficie d'une assurance :

- responsabilité civile (dommages causés)
- individuelle accident (dommages subis) : tous dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non y compris les bris de lunettes, d'orthodontie, invalidité, décès.
- frais de recherche et sauvetage et frais de secours y compris les frais de secours sur piste lors de sorties ski
- assistance et rapatriement.

Pour être complète, cette assurance doit couvrir votre enfant pendant :

- le temps scolaire pour toutes les activités organisées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement notamment à l'occasion des sorties, voyages et stages dont les stages linguistiques, les activités sportives y compris le ski, les activités socio-culturelles ,
- le temps extra-scolaire : week-end, vacances, 24/24 ,
- le trajet.

En cas d'accident - Délai : Vous disposez de 5 jours pour faire les démarches

1. Votre enfant doit prévenir IMMEDIATEMENT ou faire prévenir le professeur, le personnel d'éducation, l'accompagnateur, de tout accident survenant dans le cadre des activités organisées par l'établissement - dans et hors les murs - quelle que soit la gravité.
2. Si une déclaration s'avère nécessaire, les parents doivent parallèlement immédiatement :
 - prévenir leur compagnie d'assurance et se conformer à la démarche indiquée
 - prendre contact avec le secrétariat scolaire de la division concernée pour les formalités administratives :
 - Ecole collège : Carine Brillon
 - Lycée : Emilie Dechâtre, Delphine Desgranges

Si votre enfant est l'auteur de l'accident, les coordonnées de votre assurance seront transmises à la famille de la "victime" afin que la responsabilité civile puisse fonctionner.

Collecte de données – Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

L'inscription de votre enfant implique

- une inscription automatique à la **newsletter** (environ 5 envois par an)
- une transmission de vos coordonnées à l'**APEL** (Association des Parents d'élèves). Une autorisation vous sera envoyée par les parents correspondants de classe avant diffusion aux parents de la classe.
- la communication de vos coordonnées téléphoniques professionnelles à notre prestataire en charge de l'édition du **livre de l'année : Diagramme** - 31130 Quint-Fonsegrives.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un des points ci-dessus, merci de le faire savoir par mail à rgpd@st-michel.fr

Livre de l'année – Internet – Photos

Le livre de l'année, offert à chaque famille fin novembre, donne un aperçu de la vie à Saint-Michel.

Il est constitué de photos prises tout au long de l'année. L'inscription à Saint-Michel autorise automatiquement la parution des photos des élèves dans le livre. Certaines de ces photos peuvent aussi illustrer le site Internet ainsi que nos réseaux sociaux corporates.

INFORMATIONS DE FACTURATION

A lire attentivement



Facturation

Facture comptable annuelle

Sur la base de vos RFR, une facture comptable annuelle vous sera adressée courant octobre.

Cette facture, au-delà de la scolarité obligatoire et des dons éventuels, comprendra :

- Pour tous les niveaux, les cahiers de TP éventuels (refacturation à prix coûtant)
- Pour le primaire, les frais pédagogiques divers (fournitures, culture religieuse...)
- Pour les élèves du Parcours linguistique CM1-CM2 et collège (210€ / an)
- Pour les 6^{ème}-5^{ème}, les casiers obligatoires (22€)
- Pour le collège, les frais pédagogiques divers (techno, culture religieuse, fournitures arts plastiques...)
- Pour tous les niveaux (sauf 6^{ème}-5^{ème}), les casiers facultatifs, sous réserve que le formulaire en ligne ait été rempli et renvoyé le plus tôt possible et avant le 30 août 2025 (22€)
- Pour la section montagne (3^{ème} / 2^{nde} / 1^{ère} et Term), participation financière aux frais de déplacement et d'encadrement (100€)

Facture complémentaire

Des factures complémentaires seront établies au cours de l'année scolaire :

- L'étude pour les primaires (factures mensuelles)
- Les romans de français choisis par les enseignants (refacturation à prix coûtant)
- Frais divers pédagogiques (concours, sorties...)

Le montant des prélèvements mensuels sera recalculé en conséquence.

Modes de Règlement

1. **Par 9 prélèvements** : le 10 de chaque mois de septembre 2025 à mai 2026.
 - Si vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires : pas de démarches à effectuer.
 - Si vous avez changé de coordonnées bancaires : remplir le formulaire téléchargeable sur st-michel.fr rubrique "en pratique" et le retourner accompagné de votre nouveau RIB.
 - NB : en cas de prélèvement rejeté, les frais bancaires seront facturés.
2. **Par carte bancaire via EcoleDirecte à compter du 1er octobre et avant le 31 janvier 2026** : rubrique "paiement en ligne" depuis le compte parents.
3. **Par chèque** libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel au dos duquel vous préciserez le nom du ou des enfant(s).
Règlement en deux fois à réception de la facture :
 - **1er chèque encaissé le 31 octobre 2025,**
 - **2nd chèque encaissé le 31 janvier 2026,**

Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous demandons de prendre contact le plus tôt possible par mail: compta@st-michel.fr. Un rendez-vous vous sera alors fixé pour étudier votre situation.

Cotisation des familles

Scolarité

Nous avons mis en place un nouveau système de contributions différenciées, conforme au protocole sur les mixités adopté par le secrétariat général de l'Enseignement catholique en mai 2023.

Ce dispositif entrera en vigueur à Saint-Michel dès la rentrée de septembre 2025.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des contributions différenciées en fonction du revenu fiscal de référence (RFR). Ce tableau a été élaboré conjointement par la Tutelle, le conseil d'administration, la présidence de l'APEL et la direction de l'établissement.

Pour être identifié dans une des tranches A, B, C ou D, il sera nécessaire de fournir un justificatif du revenu fiscal de référence (RFR). Par défaut, la tranche E sera la tranche d'affectation des personnes ne fournissant pas de justificatif. Des arrhes d'un montant de 120 € seront demandés pour une confirmation définitive d'inscription. Cette somme sera ensuite déduite de la contribution à payer dès l'édition de la première facture.

Contributions des familles selon RFR, exprimées sous forme de mensualités à verser sur 10 mois, avant déduction des arrhes.

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

TRANCHES	Revenu fiscal de référence (RFR) en euros	Contribution mensuelle sur 10 mois
A	RFR < 36 000	30€
B	36 001 < RFR < 72 000	73€
C	72 001 < RFR < 104 000	90€
D	104 001 < RFR < 130 000	105€
E	RFR > 130 000	120€

COLLÈGE, LYCÉE & POST-BAC

TRANCHES	Revenu fiscal de référence (RFR) en euros	Contribution mensuelle sur 10 mois
A	RFR < 36 000	60€
B	36 001 < RFR < 72 000	157€
C	72 001 < RFR < 104 000	175€
D	104 001 < RFR < 130 000	205€
E	RFR > 130 000	225€

Réduction pour le 2^{ème} enfant : -10%

Réduction à partir du 3^{ème} enfant : - 40%

DON À LA CONSTRUCTION - DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Proposé pour chaque élève. Ce don nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués depuis quelques années (restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers, passerelle, nouveau gymnase...). Il nous permet également de mener à bien nos projets d'aménagements de locaux. Un reçu fiscal vous est adressé ; il donne droit à une déduction fiscale de 66%. Nous proposons différents tarifs.

Sans votre soutien, nous ne pouvons faire face aux échéances des emprunts contractés pour les constructions.

Le don à la construction permet une réduction fiscale de 66%.

Par exemple, pour un don de 120€, le coût réel après déduction fiscale est de 40€.

Mieux comprendre SAINT-MICHEL



Les Associations

A.A.E.S.L. - Association Annécienne d'Enseignement Secondaire Libre

Cette association, loi 1901, établit les factures aux familles, reçoit les subventions et paie les divers personnels non salariés de l'état. Son président est Monsieur Didier SEPULCHRE.

A.F.B. - Association du Faubourg des Balmettes

Cette association assure la gestion immobilière de l'établissement (constructions, grosses réparations...). Son président est Monsieur Eric DENAIS.

Pour cotiser, remplissez le formulaire « Je prépare ma rentrée 2025 » dans l'onglet « Rentrée 2025 » du site.

A.P.E.L. Saint-Michel

Association des parents d'élèves.

Ses activités sont multiples, en lien avec une structure départementale et nationale.

Adhésion APEL St-Michel : 5€ par famille. Son président est Thibaud FABRE.

A.P.E.L. Nationale

13,90 € par famille dans l'Etablissement Privé Catholique du Département où se trouve l'ainé. Elle comprend un abonnement au magazine national « FAMILLE & EDUCATION ». Cette cotisation est indivisible.

Association Sportive (AS)

L'AS permet aux collégiens et lycéens qui le souhaitent de pratiquer un sport individuel ou collectif en dehors du temps scolaire. Elle est affiliée à l'UGSEL. L'adhésion est de 7€ / an / élève et donne accès aux entraînements et aux compétitions qui ont lieu dans le cadre des rencontres inter établissements UGSEL.

Les Instances

Le conseil d'établissement

Ce conseil est représentatif de toutes les « composantes de la communauté éducative » : professeurs, parents, membres du personnel et élèves. Il est un lieu de débat, force de proposition.

L'équipe d'animation pastorale

Elle est composée d'éducateurs, professeurs et parents. Elle se réunit pour planifier les activités pastorales.

Les conseils pédagogiques

Il existe un conseil pédagogique collège et un conseil pédagogique lycée, rassemblant des enseignants et la direction.

Le CESP

Le Comité d'Education à la Santé et de Prévention réunit une vingtaine de membres (personnels, enseignants, élèves, parents d'élèves...). Le CESP conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé et de prévention intégré au projet d'établissement.

Nous soutenir

La taxe d'apprentissage

L'établissement est habilité à percevoir le "13%" de la taxe d'apprentissage.

N'hésitez pas à consulter le site internet (st-michel.fr, rubrique "nous soutenir") ou contacter Samuel TOURET pour tout renseignement : taxeapprentissage@st-michel.fr - 04 50 05 82 00

Votre soutien est précieux.

Dons à projets

En plus des dons à la construction, vous pouvez soutenir l'établissement sur des projets spécifiques.

Un reçu fiscal vous sera délivré. (site St Michel "Je prépare ma rentrée 2025")

Les activités à SAINT-MICHEL



Association Sportive (AS) – UGSEL

Horaires

- Entraînement : les jours de classes de 12h à 13h
- Compétitions (niveaux : départementales, régionales, nationales) : mercredi après-midi

Sports Proposés

- Sports collectifs : hand-ball, volley-ball, futsal
- Sports individuels : cross-country, badminton, gymnastique, tennis de table, musculation, escalade, etc

objectifs de l'association

- Faire vivre l'AS comme un lieu d'éducation
- Former les jeunes à la prise de responsabilité
- Transmettre le goût de l'effort et de la persévérance

Encadrement

- Enseignants d'EPS

Adhésion

- Coût : 7 € par an / élève

Inscriptions et Informations

- Les inscriptions se font la première quinzaine de septembre. Toutes les informations sur les sports, les créneaux, etc seront donnés à la rentrée par les professeurs d'EPS.

Ateliers théâtre du collège

Les élèves de Collège volontaires peuvent suivre des ateliers de théâtre.

- sur le temps de midi pour les 4^{ème}-3^{ème}.
- sur le temps scolaire pour les 6^{ème}-5^{ème}.

Atelier comédie musicale du lycée

Les lycéens et lycéennes qui le souhaitent peuvent rejoindre le groupe piloté par Ludovic Montauriol.

Au programme : des comédies musicales.

Choeur et orchestre

Saint-Michel propose aux élèves qui le souhaitent de rejoindre l'une des deux chorales (primaire ou collège) ou bien l'orchestre.

Ecole de Musique Comm'un accord

L'apprentissage de la musique est possible à Saint-Michel. Des cours sont proposés aux élèves qui le souhaitent dans les locaux.

Pour toute information : communaccord.fr ou communaccord@st-michel.fr

Les inscriptions pour l'année scolaire démarrent fin juin et se poursuivent jusqu'en septembre.

Les ateliers d'anglais

Proposés aux CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, ils ont lieu le mardi soir ou le mercredi matin.

Deux heures d'activités en anglais en petit groupe assurées par des intervenantes anglophones.

Aumônerie et Pastorale

A partir du projet pastoral de l'Etablissement, de nombreuses activités et propositions sont faites aux élèves. Une association (aumônerie Saint-Michel) gère ces activités. Vous pouvez retrouver toutes les propositions dans le livret pastoral joint à cet envoi.

CONTACTER l'établissement

Avant de contacter les services et secrétariats, consulter :

- ce livret, il regorge d'informations
- le site internet de l'établissement : www.st-michel.fr

Pour les contacts, privilégier la messagerie EcoleDirecte.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre les services ci-dessous :

Chef d'établissement		Vivien JOBY	04 50 45 62 61
Directrice Ecole		Martine CLAEYS	04 50 45 87 31
Directeur Délégué aux enseignements technologiques (lycée technologique)		Stéphane BEAUD	04 50 45 05 20
Responsable service informatique			
Collège	Division des 6ème - 5ème	Préfet : Emilie DECHATRE	04 50 45 63 82
	Pour signaler une absence 6° - 5° EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 6e - 5e"		
	Division des 4ème - 3ème	Préfet : Vincent ROIG	04 50 45 89 39
	Pour signaler une absence 4° - 3° EcoleDirecte : rubrique personnels "absence 4e - 3e"		
Lycée	Coordinatrice Lycée	Dorota TATIN	04 50 45 66 16
	Division des Secondes	Préfet : Dorota TATIN	04 50 45 66 16
	Division des Premières	Préfet : Caroline BARRAL-CADIERE	
	Division des Terminales	Préfet : Amélie GIBOIN	04 50 45 66 16
Internat	Responsable	Prudence MUYUMBU	04 50 10 38 63
Pastorale	Animatrice en Pastorale	Louise LAUNAY	04 50 45 05 20
Vie scolaire Lycée	CVS - Coordinateur Vie Scolaire	Ludovic MONTAURIOL	04 50 45 05 20
	Pour signaler une absence lycée : EcoleDirecte : rubrique personnels absence lycée		
Infirmierie	Hélène COLLIGNON et Steffye DUFOR		04 50 10 38 60
CDI	Miryam GUIDI et Hanaë TARDY		04 50 45 94 87
Accueil & Restaurant scolaire	Angeline CONESA et Sophie REVIAL		04 50 45 05 20
Secrétariats et Services	Assistante de direction	Clarisse MAES	04 50 45 62 61
	Service des nouvelles Inscriptions	Clarisse MAES Bouchera INETIDAM	04 50 45 62 61
	Secrétariat scolaire collège lycée, examens et réinscriptions lycée - Bourses établissement	Delphine DESGRANGES Karine CHAMPIGNY	04 50 45 66 16
	Secrétariat scolaire école - inscription et réinscriptions école	Mélanie GENOUD	04 50 45 05 20
	Manuels scolaires et ASSR	Jean-Luc Pasquier	04 50 45 34 60
Comptabilité	Relation familles	Véronique PEYLET Carine BRILLON	04 50 45 22 28
APEL	Association des Parents d'Elèves	Mail Ecoledirecte	

Pour trouver les coordonnées de tous les personnels, RDV sur le site de Saint-Michel ou en scannant le QR code.



Saint-Michel adhère au programme de lutte contre le harcèlement scolaire « KiVa ».

Ce programme, développé par l'Université de Turku en Finlande, vise à prévenir le harcèlement et à intervenir efficacement dans les situations avérées. Il se distingue par son approche non punitive et repose sur des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité et l'empathie. Il encourage également la responsabilité collective pour prévenir et intervenir en cas de harcèlement.

Le programme KiVa est mis en œuvre du CP à la terminale. Dans ce cadre, tous les élèves bénéficient de cours préventifs axés sur des valeurs de tolérance, de respect de la différence et de bienveillance.



Le programme KiVa ne fonctionne que si les parents font confiance à l'équipe.

N'hésitez pas à consulter le site internet et EcoleDirecte

Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux sociaux



Etablissement Saint-Michel
27 Faubourg des Balmettes
74007 ANNECY Cédex
04 50 45 05 20
www.st-michel.fr